



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 29 septembre 2011**

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 2^e réunion en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café le 29 septembre 2011, sous la présidence de Marcela Urueña (Colombie).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document SC-3/11 Rev. 1.

Point 2 : Respect du Règlement sur les statistiques

3. Le Statisticien a présenté le document SC-4/11 dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données commerciales moyennes pour les quatre dernières années civiles (2007 à 2010), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de près de 68% et celle des Membres importateurs de 98%. Il est à noter que le document reflète désormais la composition actuelle de l'Accord de 2007, avec 33 pays exportateurs et 32 pays importateurs.

4. Il a été proposé de continuer à déployer des efforts pour que l'Indonésie et le Viet Nam respectent mieux le nouveau Règlement sur les statistiques. Le Directeur exécutif par intérim a noté que l'Organisation avait déjà pris des mesures pour améliorer les rapports de ces deux Membres exportateurs importants. En 2009, l'OIC a organisé des ateliers dans ces deux pays sur les procédures de délivrance des certificats d'origine et la fourniture des rapports statistiques. Dans les deux cas, une rapide amélioration du respect du Règlement a été notée mais la situation s'est ensuite détériorée. En outre, une

lettre sur cette question a été envoyée au Viet Nam en août 2011, mais aucune réponse n'a encore été reçue. Le Secrétariat continuera de surveiller le respect du Règlement sur les statistiques par ces pays et de prendre des mesures appropriées.

5. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 3 : Exportations à destination des pays exportateurs

6. Le Statisticien a présenté le document SC-5/11 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs, avec un tableau indiquant les exportations par origine.

7. Le Comité a pris note de la croissance des exportations à destination des pays exportateurs et a été informé que la mise en œuvre du nouveau Règlement sur les statistiques - Rapports mensuels – à compter de février 2012, oblige les Membres à fournir des rapports sur leurs importations mensuelles par origine/forme/type de café. Ces informations permettront d'établir des rapports plus précis sur les volumes importés par ces pays. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 4 : Exportations de café biologique et programmes de certification

8. Le Statisticien a présenté le document SC-6/11 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique par les pays exportateurs, prélevées dans les certificats d'origine et les rapports statistiques. Il a été souligné au Comité qu'un exercice approfondi de rapprochement des données provenant des deux sources a été effectué pour parvenir au niveau élevé de concordance de 86% des volumes totaux rapportés par ces deux sources.

9. Le représentant de Cuba a informé le Comité que sa délégation coopérera avec l'Organisation afin de rectifier les données sur les exportations de café biologique en provenance de Cuba en 2005 et 2009.

10. Il a été souligné que les données présentées dans le document ne comprennent pas les exportations d'un important exportateur de café biologique, à savoir le Pérou, qui n'est pas membre de l'Organisation. Des efforts seront également déployés pour prendre contact avec les organes de certification en vue d'obtenir des données statistiques sur les volumes de café qu'ils traitent. Une amélioration globale des déclarations des exportations de ce segment du marché est attendue, compte tenu de son importance croissante dans les exportations totales.

Point 5 : Suivi des stocks et des réserves de café vert

11. Le Statisticien a présenté le document SC-7/11 dans lequel figurent des données historiques sur les niveaux des réserves de café vert, compilées à partir du site web de la Fédération européenne du café (FEC) depuis 2005.

12. Le Comité a été informé qu'il semble y avoir des écarts dans les données affichées par la FEC sur les réserves détenues dans les ports allemands. L'Organisation et la FEC éclairciront ensemble cette question avec les autorités allemandes compétentes. Le Comité a pris note de ce rapport. En outre, l'Organisation prendra également contact avec la FEC dans l'objectif de reprendre le recueil des données sur les réserves dans le port de Barcelone.

Point 6 : Assistance technique

13. Le Comité a été informé des dernières nouvelles sur l'atelier qui se tiendra à Nairobi (Kenya) en partenariat avec l'Organisation interafricaine du Café (OIA), lors de son assemblée générale annuelle en novembre 2011. L'atelier a pour objectif de former du personnel dans les pays où les données ne sont pas fournies en temps opportun et d'améliorer le respect du Règlement sur les statistiques de l'Organisation (document ED-2120/11) par les pays africains. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 7 : Facteurs de conversion du café décaféiné torréfié et soluble

14. Le Comité a été informé que, conformément à la décision prise par le Comité à sa dernière réunion en mars 2011, tous les membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) ont été contactés par l'Organisation et invités à donner leur avis sur l'introduction de facteurs révisés pour convertir le café décaféiné torréfié et soluble en équivalent café vert.

15. Le document PSCB-128/11 Rev. 1 contient les réponses reçues par l'Organisation et cette question a été examinée de nouveau à la réunion du CCSP du 28 septembre 2011. Le Comité souscrit à la proposition des membres du CCSP de recommander au Conseil d'introduire des facteurs de **1,25** et **2,73** pour convertir le café décaféiné torréfié et soluble, respectivement, en équivalent café vert.

16. Il convient de noter que le café décaféiné soluble n'est pas identifié dans le Système harmonisé (SH) en usage par les autorités douanières. Toutefois, les États-Unis viennent d'introduire des codes du SH à 10 chiffres qui permettent d'identifier ce type de produit du café, alors que les autres Membres importateurs n'appliquent que des codes à 8 chiffres. L'Organisation suivra les échanges de ce segment du marché sur la base des données disponibles, et préparera des rapports.

Point 8 : Relations avec les autres organisations

17. Le Statisticien a informé le Comité que l'Organisation poursuivra une coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (CCI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'importance de la coopération d'experts indépendants aux travaux statistiques de l'Organisation a également été reconnue.

Point 9 : Questions diverses

18. Le Comité a été informé que le Conseil élirait à sa prochaine réunion les Membres du Comité des statistiques pour l'année caféière 2011/12.

Point 10 : Prochaine réunion

19. Le Comité a été informé que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 108^e session du Conseil, du 5 au 9 mars 2012.